

26 FEV 2021

Transmis copie pour information à :

01 MARS 2021

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État

(Avec l'expression de mes hommages les plus déférents)

C/o Palais de la Nation

à KINSHASA / GOMBE

Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

(Avec l'assurance de ma Haute Considération)

C/o Hôtel du Gouvernement

à KINSHASA/GOMBE

- Son Excellence Madame la Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan et Présidente du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC
 - Monsieur le Ministre du Portefeuille
 - Mesdames et Messieurs les Membres du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC
 - Monsieur le PCA de la Gécamines SA
 - Monsieur le Directeur Général de la Gécamines SA
 - Monsieur le Coordinateur National de l'ITIE-RDC
- (TOUS) en RDC

Objet : Publication de l'Accord signé entre
EGC et Trafigura Pte Ltd
L/n°242/CAB/VPM/MIN/PLAN/EMT/IT
IE/GM/rm/2021 du 19 Février 2021

A Monsieur le Directeur Général de
l'Entreprise Générale du Cobalt (EGC)
en RDC

Monsieur le Directeur Général,

Je suis en ampliation de la lettre mieux
référéncée en concerne que Son Excellence Madame la Vice-Premier Ministre, Ministre
du Plan vous a adressée vous demandant de transmettre aux services habilités, pour
publication, l'accord indiqué en concerne.

A ce sujet, je me fais le devoir de vous
rappeler l'obligation légale de publier tout contrat ayant pour objet les ressources
naturelles endéans 60 jours de sa signature.

Aussi, voudrais-je attirer votre attention sur
le fait que le défaut de publication de cet accord constitue une entrave à la
transparence prévue et sanctionnée par l'article 311 quater de la Loi n° 007/2002 du
11 Juillet 2002 portant Code Minier, telle que modifiée et complétée par la Loi n°
18/001 du 09 Mars 2018.

Ainsi, comme vous l'a demandé Son
Excellence Madame la Vice-Premier Ministre dans la précitée, je vous invite, sans délai,
à prendre les dispositions utiles pour la publication dudit Accord.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur
Général, l'expression de mes sentiments distingués.

Prof. Willy KITOBO SAMSONI